



LE PIONNIER
EN PROTECTION JURIDIQUE

A Company of the ERGO Group



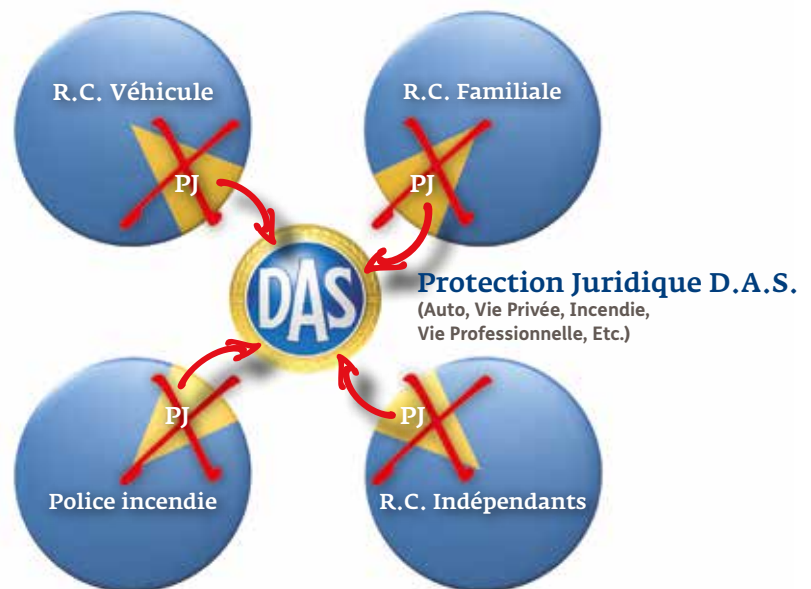
Les dangers ?

- Garanties limitées
- Couvertures redondantes
- Polices d'assurance dispersées
- Conflits d'intérêts
- Protection Juridique pratiquée par des compagnies non spécialisées
- Pas de réseau international

La solution !

Les avantages ?

- Des polices ALL RISK et SUR MESURE
- Un concept global, simple et limpide
- L'indépendance
- Les conflits d'intérêts évités
- La spécialisation
- Un réseau international



Important !

Les exemples repris dans ce document sont indicatifs. Pour ce qui concerne les dispositions exactes, pour toute information complémentaire, pour les exclusions et les limitations, n'hésitez-pas à consulter nos conditions générales et spéciales, disponibles gratuitement sur le site web www.das.be, ou à contacter votre intermédiaire d'assurances pour obtenir une offre. Chaque client non-professionnel est tenu d'en prendre connaissance avant l'achat/la souscription de ce produit. Les conflits juridiques existants lors de la conclusion du contrat ne sont pas couverts. Cela est également le cas lorsque l'assuré a connaissance, lors de la conclusion du contrat, de faits qui donnent naissance à un conflit juridique. Consultez également les délais d'attente contractuels (art. 7 des conditions spéciales), les minimum litigieux ainsi que les plafonds d'intervention (art. 8 des conditions spéciales) par garantie. Un contrat Protection Juridique est conclu pour une durée d'un an et est renouvelable tacitement, sauf s'il est résilié moyennant préavis au moins 3 mois avant l'échéance principale. Le droit belge est applicable pour les contrats d'assurance et seuls les tribunaux belges sont compétents. Pour toute plainte, contactez tout d'abord le service interne de plainte : pointdecontact@das.be. Le service Ombudsman des assurances est joignable à l'adresse suivante : Square de Meeûs, 35 à 1000 Bruxelles, <http://www.ombudsman.as>.

D.A.S. Société anonyme belge d'assurances de Protection Juridique - Avenue Lloyd George 6 Bruxelles 1000 - Tél. : +32 2 645 51 11 - Fax : +32 2 640 77 33. Entreprise d'assurances agréée sous le numéro 0687, sous le contrôle de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles pour la branche Protection Juridique, R.P.M. Bruxelles 0401.620.778.



LE PIONNIER
EN PROTECTION JURIDIQUE

A Company of the ERGO Group

Pourquoi?

Demandez-le à votre courtier!



Protection Juridique D.A.S.
(auto, vie privée, incendie,
vie professionnelle, etc.)

